

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

 ECRET N° 75/376 du 19 août 1975

portant nomination à titre normal dans
l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement
Congolais ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions du
Dévouement Congolais ;

 E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur MOUKET Ange, Commis Principal des S.A.F. en service à la Direction du
Protocole d'Etat - BRAZZAVILLE

AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur N'KOUNKOU Léukclair Auguste, Commis des S.A.F. en service au Tribunal de
Grande Instance de POINTE-NOIRE

Monsieur KOUYELA Daniel, Secrétaire d'Administration - BRAZZAVILLE

Monsieur BATARISSA Raphaël, Commis des S.A.F. en service au Secrétariat Général du
Gouvernement - BRAZZAVILLE

Monsieur MOUNTSOMPA-MBADUKA Eugène, Commis des S.A.F. en service au Secrétariat
Général du Gouvernement - BRAZZAVILLE

Monsieur LEPESSI Ferdinand, Secrétaire au Ministère de l'Intérieur - BRAZZAVILLE

Monsieur M'BIRO Adamou, Veilleur de Nuit - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il sera fait application des dispositions du Décret 60/205 du 28 Juillet
1960, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 19 août 1975

